

Image not found or type unknown



Obligation de ramonage

Par **glypho**, le **22/05/2025 à 18:35**

Bonjour,rnrnL'assureur peut-il refuser d'indemniser un sinistre relatif à un incendie si la validité du certificat de ramonage est dépassé ?

Par **yapasdequoi**, le **22/05/2025 à 18:59**

Bonjour,rnrnoui il peut.rnrnrelisez le contrat.

Par **Lag0**, le **23/05/2025 à 06:44**

Bonjour,rnrnPour que l'assureur refuse l'indemnisation, il faut que ce soit clairement prévu au contrat (garantie conditionnée à la présentation d'un certificat de ramonage à jour). De plus il faut que l'incendie ait été provoqué par l'absence de ramonage.

Par **chaber**, le **23/05/2025 à 09:34**

bonjourrnrnComme le dit Lago Une exclusion d'intervention de l'assureur doit être mentionnée dans les conditions générales ou une diminution d'indemnisation si le sinistre trouve son origine dans l'absence de ramonage